

Compte rendu du conseil Municipal du 24 novembre 2015

Présents : GUILLET Nelly – JALLIFIER Rémy – OTTENHEIMER Thomas - PELLISSIER Denis – REGGIANNI Isabelle- TIMSONNET Philippe - TESTON Jonathan - ANTRESSANGLE Magalie

Excusé :

Secrétaire de séance : Thomas OTTENHEIMER

Autres personnes présentes : MA Parazols- Anthony Audrapt- Bernard Guichardaz

1. Réforme territoriale délibération du nouveau périmètre
2. Réorganisation du nombre de sièges CCV suite démission du Maire
3. Point Finances (DM Financement Matériel déneigement- Prêt Bancaire- point 2015 et prévision 2016)
4. Point déneigement (Délibération choix entreprise retenue Marché Public matériel de déneigement / Note synthèse aux habitants sur organisation du déneigement / Convention Conseil Départemental cas de situations exceptionnelles/Recrutement des saisonniers)
5. Délibération pour une concession à Mr Hubert GERMAIN Compagnon de la Libération
6. Convention Pionniers à valider sur gestion Salle du Souvenir
7. Délibération Centre de Gestion ACFI / Critères évaluation
8. Questions diverses

Mr Pellissier propose au Conseil Municipal d'ajouter à l'ordre du jour les point suivants :

- Délibération Vercors Soleil
- Organisation des élections municipales et régionales

Ajout à l'ordre du jour **approuvé à l'unanimité**

1. Réforme territoriale délibération du nouveau périmètre

Suite à la promulgation de la loi Notre (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la Communauté de Communes du Vercors doit impérativement fusionner avec d'autres communautés de communes et ne peut plus faire prévaloir l'exception de montagne comme ce fut le cas lors de la précédente réforme territoriale. Cette exception est désormais réservée aux communautés de communes de plus de 5 000 habitants.

Suites aux discussions engagées depuis plusieurs semaines par les communautés de communes du Vercors (CCV) du massif du Vercors (CCMV) du pays du Royans (CCPR) et des communes de la communauté de communes de la Bourne à l'Isère (CCMV) le souhaitant, il est proposé de soumettre aux Préfets des départements de l'Isère et de la Drôme un projet de fusion des trois communautés de communes du Vercors, du Massif du Vercors, du Pays de Royans **avec** les communes de la CCBI qui le souhaitant. Tout autre projet de fusion est refusé par les 3 communautés de communes

Un projet de délibération unique a été établi pour toutes les communes de ce périmètre et chaque conseil municipal doit se positionner sur cette délibération. Après lecture du projet de délibération, le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** ce projet de regroupement et la proposition de délibération.

2. Réorganisation du nombre de sièges CCV suite démission du Maire

Suite à la démission de Mr le Maire, la répartition des sièges à la communauté de communes doit être revue. La « souplesse » précédemment acceptée par le législateur sur la répartition des sièges et qui avait permis aux communes de Vassieux et Saint Julien d'avoir un représentant supplémentaire n'est désormais plus possible. En conséquence, la commune de Vassieux aura désormais 3 représentants (-1), la commune de Saint Julien 2 représentants (-1), la commune de la Chapelle 6 (+1) et les communes de Saint Martin et Saint Agnan 4 représentants. Le Conseil Municipal doit délibérer sur cette nouvelle répartition.

Approuvé à l'unanimité

3. Point Finances (DM Financement Matériel déneigement- Prêt Bancaire- point 2015 et prévision 2016)

Dans la perspective de l'acquisition du matériel de déneigement, le budget de la commune doit être modifié, cet investissement n'ayant pas été prévu au budget. Le Conseil Municipal doit donc valider la décision modificative et décider du recours ou non à l'emprunt.

L'investissement s'élève à 120 000 Euros TTC. La commune bénéficie d'une subvention exceptionnelle de la Mairie de Paris de 50 000 Euros, de la Réserve Parlementaire de Mr Mariton de 20 000 Euros et d'un résidu de subvention départementale de 13 000 Euros. Après échanges entre les conseillers, il est proposé de solliciter un emprunt bancaire de 60 000 Euros malgré le montant important des subventions (80% du montant HT) afin de garder une partie de ces subventions en réserves et de bénéficier des taux

d'intérêts très bas. Dans la perspective où les banques ne souhaiteraient pas participer au financement de ce matériel de déneigement compte tenu de la situation dégradée des finances de la commune, toutes les subventions seront utilisées et la part non subventionnée de l'investissement sera financée sur les réserves de la commune. ***Proposition de Décision Modificatrice et proposition du recours à l'emprunt approuvées à l'unanimité.***

Pour l'année 2016, le Conseil Municipal est informé qu'il est normalement prévu de porter 60 000 Euros d'investissement pour des travaux de voirie et pour des travaux de mise aux normes de la salle des fêtes. Il s'agit de dossiers déposés auprès du Conseil Général avant 2014 pour lesquels les subventions du département (représentant 45% du montant des investissements) ont été partiellement reçues. La commune devra financer sur ses réserves 55% de ces investissements.

Compte tenu de la situation financière de la commune, le Conseil Municipal devra s'interroger sur la réalisation de la totalité de ces investissements. Une fois les comptes 2015 définitivement connus, peut-être conviendra-t-il de ne pas faire la totalité de ces investissements et éventuellement rembourser partiellement les subventions.

4. Point déneigement (Délibération choix entreprise retenue Marché Public matériel de déneigement / Note synthèse aux habitants sur organisation du déneigement / Convention Conseil Départemental cas de situations exceptionnelles/Recrutement des saisonniers)

Le Conseil Municipal est informé du choix de la Commission d'Appels d'Offre (qui a réuni le 09 Novembre la quasi-totalité du Conseil Municipal) sur le matériel de déneigement : acquisition d'un tracteur agricole de 185cv et d'une étrave. L'acquisition d'une fraise, un temps envisagée, a été reportée pour des questions financières et techniques. Le matériel sera normalement réceptionné autour du 15 Décembre.

Une note d'organisation du déneigement est soumise aux conseillers ; elle est ***approuvée à l'unanimité***. Elle sera distribuée par envoi postal à l'ensemble de la population. Une proposition de courrier aux hébergeurs sur le déneigement est également soumise aux conseillers : elle est ***approuvée à l'unanimité***. Elle sera adressée par courrier aux hébergeurs de la commune.

Le conseil municipal valide les lieux de pose des filets de déneigement ; ils seront posés dès que les conditions météo le permettront. Pour mémoire, la commune dispose d'un nombre très limité de filets et tout à fait insuffisant pour répondre aux besoins.

Le conseil municipal doit valider le projet de convention proposé par le Conseil Départemental pour les interventions de déneigement que le département serait amené à faire sur nos routes communales en dépannage ou en situation d'urgence. Ce projet de convention, même si il entérine le désengagement total du département sur le déneigement, est ***approuvé à l'unanimité*** par le Conseil Municipal.

La commission « personnel », réunie avant le conseil municipal, informe avoir choisi les candidats pour les postes de chauffeur. Les candidats retenus seront informés le lendemain du conseil et les astreintes de déneigement seront organisées très prochainement

La commission « personnel » informe également de la solution trouvée pour le remplacement d'Audrey Charrasson pendant sa période d'arrêt (remplacement partiel par quelques heures complémentaires de Magali Alès et par quelques heures d'Hélène Barrielle actuellement en poste au Mémorial). Cette solution ne permettra pas de couvrir la totalité des missions d'Audrey ; seules les urgences pourront être assurées. Le Conseil Municipal sollicite la compréhension de tous et remercie de reporter toute demande non urgente.

5. Délibération pour une concession à Mr Hubert GERMAIN Compagnon de la Libération

A la demande de Mr Hubert Germain, compagnon de la Libération, Mr Pascal Hoeffler a accepté sa demande d'être inhumé au cimetière communal de Vassieux. Le Conseil Municipal doit définir les modalités de cette concession en tenant compte des réglementations strictes sur ces questions. Le Conseil ***valide à l'unanimité*** le principe et délibère en ce sens.

6. Convention Pionniers à valider sur gestion Salle du Souvenir

Le projet de convention sur les conditions de gestion de la salle du souvenir est présenté au Conseil Municipal. Après quelques modifications, le projet est ***approuvé à l'unanimité***

7. Délibération Centre de Gestion ACFI / Critères évaluation

Cette question est ajournée et sera traitée lors d'un prochain Conseil Municipal.

8. Délibération Vercorsoleil

Suite à la rencontre avec Mr de Rango de l'association Vercorssoleil, le Conseil Municipal doit se prononcer sur la demande de l'association de mettre à disposition les toits des bâtiments communaux exposés sud (Gélinotte, Ecole, Garage) pour la pose de panneaux photovoltaïques. Après présentation du projet, le Conseil Municipal soutient la démarche de l'association et donne son accord **à l'unanimité** sous la condition que le projet n'entraîne aucune dépense pour la commune et sous réserve de faisabilité technique.

9. Organisation des élections

Le Conseil municipal définit le planning d'organisation des élections municipales et régionales des 06 et 13 Décembre. Constatant que les seuls conseillers (8) ne suffisent pas pour la tenue des deux bureaux de vote, les trois candidats aux élections municipales seront sollicités et éventuellement un appel à volontaire(s) sera adressé à la population.

10. Questions diverses

- Courrier de Mr Molitor : une proposition de rendez-vous a été adressée à Mr Molitor
- Pétition Container Lotissement : le courrier sera relayé à la Communauté de Communes. Le Conseil Municipal s'étonne du procédé de pétition avec menace de recours à une procédure judiciaire.
- Vœux du Conseil Municipal : ils sont fixés au dimanche 17 Janvier à 11H et seront suivis d'un apéritif

11. Questions diverses

Nelly Guillet informe le Conseil Municipal du dernier Conseil d'école et des demandes exprimées par les représentants des parents d'élèves et/ou par les enseignants. En particulier, il est demandé à la commune de changer les parties en bois qui délimitent le bac à sable et le bac à copeaux. L'effectif de l'école reste stable pour la rentrée 2016.

Denis Pellissier informe qu'une réunion avec l'ONF et la CCV est à programmer en début d'année concernant le projet de bascule (en lien avec la plate forme bois).

Philippe Timsonet informe de la décision du Conseil Communautaire d'octroyer l'organisation de la fête de la musique cantonale à Vassieux. L'organisation sera portée par « Vassieux Récréations » et les « Copains Vassivains ». Les organisateurs seront sollicités afin de présenter leur organisation et l'intégration de l'événement dans la vie du village lors d'un prochain conseil municipal

Thomas Ottenheimer informe le Conseil Municipal de la visite de la route des Grands Goulets en présence de Mr Labaune, Président du Conseil Départemental. L'objectif de cette visite était d'échanger sur la valorisation de cette route historique. Les élus du territoire présent ont insisté sur l'impact économique et touristique d'une valorisation de cette route et ont également insisté sur l'importance d'une mise au gabarit des petits goulets.

Le secrétaire de Séance, Thomas Ottenheimer